

Festival des Filets Bleus : 100^{ème} édition !

Réalisation d'une œuvre pour l'affiche 2020 du Festival des Filets Bleus de Concarneau

Concours à l'attention des artistes-peintres bretons

Depuis la création de la Fête des Filets Bleus en 1905, les artistes peintres sont liés à l'histoire du Festival. Les organisateurs souhaitent les associer à la 100^{ème} édition qui se déroulera en août 2020 et lancent un concours pour la création de l'affiche !

A. Cahier des charges

1° Les participants :

Les artistes peintres **professionnels ou amateurs** bretons ou vivant en Bretagne.

2° L'œuvre :

Elle sera réalisée spécialement pour la circonstance. Chaque artiste pourra proposer 1 ou 2 œuvres (si deux, une seule participera au concours, choisie par le jury, les 2 pourront participer à la vente aux enchères, voir point 6°).

a) Les contraintes artistiques :

L'affiche 2020 véhiculera l'image du Festival des Filets Bleus :

- **Un Festival lié à la culture bretonne et maritime de Concarneau** :
 - danses, musiques et costumes traditionnels...
 - pêche à la sardine...
 - Ville Close... On doit si possible pouvoir identifier Concarneau.
- L'affiche doit être **gaie, moderne, colorée, percutante** représentative d'un **Festival** et d'une culture vivante et **en mouvement**.
- Un élément fort doit pouvoir se détacher de l'affiche, ce qui permettra au public de rapidement l'identifier et la relier au Festival des Filets Bleus.

b) Les contraintes techniques :

L'artiste-peintre doit bien comprendre qu'il s'agit avant tout de réaliser un tableau qui servira de base à une affiche et qu'il y a donc des contraintes bien spécifiques à respecter.

- L'œuvre sera de format **vertical**
- Des mentions telles que Festival des Filets Bleus, Concarneau, 12 au 16 août 2020, seront rajoutées par un graphiste sur l'affiche dite « collector » (format 40x60).
- Puis les logos « Bretagne » et « Tout commence en Finistère », le nom des principaux artistes musicaux compléteront l'affiche dite « programmation » destinée à être imprimée en A3, en 2 m² (120cmx176cm), en 12 m² (4mx3m).
-
- De plus petits formats seront également imprimés : le programme, le flyer, des autocollants...

L'artiste doit donc y penser dans la composition de son tableau (à titre d'exemple voir l'annexe).

- L'artiste devra réaliser son œuvre de préférence sur une toile sur châssis et prévoir **impérativement un système d'attache solide au dos**. Chaque artiste devra mentionner son nom et ses coordonnées au dos de l'œuvre et préciser la technique utilisée: Aquarelle, gouache, acrylique, huile, pastels, crayons... Pas de peinture numérique ni de collage.
- L'artiste protégera son (ses) œuvre(s) dans un emballage type papier bulle et/ou carton.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une toile qui ne serait pas conforme au cahier des charges.

3° Diffusion et promotion de ce concours :

- par voie de presse
- sur le site internet du Festival <https://www.festivaldesfiletsbleus.bzh>
- sur la page Facebook des Filets Bleus : <https://www.facebook.com/filetsbleus/>
- par courrier / mail

4° Le calendrier :

- **le 14 février 2020 à 17h : date limite de remise des œuvres à la permanence des Filets Bleus.**
- Courant mars : un jury composé de représentants du Conseil d'administration des Filets Bleus, de représentants de la Ville de Concarneau (mairie, office de tourisme...), de partenaires du Festival, de l'agence de communication du Festival se réunira pour choisir l'œuvre qui véhiculera l'image du Festival en 2020.
- Courant avril : finalisation du projet retenu, préparation de la maquette, lancement de l'affiche.

5° Cession de droits à titre gracieux entre l'artiste-peintre lauréat et le Festival.

L'Artiste Peintre lauréat autorise toutes reproductions de l'œuvre, à titre gracieux et sans aucune contrepartie, quelle qu'en soit l'utilisation, le genre ou l'importance. Cette autorisation est donnée à l'Association « Œuvre des Filets Bleus » située avenue du Saule à Concarneau. Cette cession de droits couvre toutes les reproductions de l'œuvre en totalité ou en partie, sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique, métallique, etc.) ou intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connues et à venir, qui pourront être exploitées dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design etc).

6° Une vente aux enchères :

Toutes les œuvres ou une sélection d'œuvres choisies par le jury seront exposées puis vendues aux enchères pendant le Festival sous le maillet d'un commissaire-priseur. 50 % du prix de vente reviendront à l'artiste et 50 % au Festival des Filets Bleus.

7° Un prix du Festival des Filets Bleus et un prix de la ville de Concarneau :

Deux œuvres seront récompensées. L'œuvre retenue pour l'affiche pourra ou pas se voir attribuer un de ces prix.

8° Ce règlement sera déposé chez un huissier de justice

Contacts : Festival des Filets Bleus
Avenue du Saule
BP 518
29185 Concarneau cedex

filets.bleus@wanadoo.fr
02 98 97 09 09

B. Contrat de mise à disposition d'une œuvre

Je soussigné(e)*.....

Artiste peintre amateur ¹, professionnel ² (rayer la mention inutile)*

Adresse* :

Téléphone fixe* : Portable* :

Adresse mail* :

Mets à la disposition du Festival des Filets Bleus, représenté par Bernard Piers et Marylène Colin en leur qualité de co-présidents, l'œuvre intitulée* :
.....Format de l'œuvre* :
.....

Technique utilisée* :

Valeur estimée de l'œuvre* :€

En vue du concours de peintures pour la réalisation de l'affiche du Festival 2020.

Conformément au cahier des charges, mon œuvre participera à la vente aux enchères organisée pendant le Festival, je fixe le prix de réserve à :€*
(Seuls les peintres **professionnels** fixeront un prix de réserve.)

Le produit de la vente sera réparti ainsi :

- 50 % pour l'artiste
- 50 % pour le Festival des Filets Bleus

L'artiste percevra la part qui lui revient après encaissement du règlement de l'acheteur par le Festival.

Les œuvres invendues seront à retirer après le Festival à la permanence des Filets Bleus. Toute œuvre non réclamée 1 an après la vente aux enchères restera propriété du Festival.

Merci de parapher les pages 1 et 2 (cahier des charges) et de signer la page 3 (contrat de mise à disposition).

La signature de ce contrat vaut acceptation du cahier des charges et de toutes ses clauses.

Fait à :

Le

L'artiste

Fait à :

Le

Les co-présidents
Bernard Piers et Marylène Colin

¹ Peint pour ses loisirs, mais n'en tire aucun revenu régulier

² Tire des revenus réguliers de la vente de ses œuvres

*Mentions obligatoires

Annexes

Brève présentation de la Fête.

Le Festival des Filets Bleus, le rendez-vous culturel incontournable de l'été à Concarneau ! Au début du XXème siècle, la sardine, ressource essentielle de l'économie locale, déserte nos côtes, plongeant de nombreuses familles dans la misère. Notables et artistes organisent alors une fête de bienfaisance : "la Fête des Filets Bleus".

Peu à peu la fête évolue pour devenir l'une des plus grandes fêtes traditionnelles de Bretagne, un véritable festival, une vitrine incontournable de la culture et du patrimoine bretons. Danses, musiques, costumes... sont à l'honneur.

Des valeurs sûres des scènes bretonnes et celtiques se produisent en concert. Mais le festival accorde aussi une place à la créativité, au métissage et aux jeunes talents, signes d'une culture vivante, dynamique et en mouvement.

Fier de ses origines, le Festival s'attache à promouvoir l'économie locale grâce au Village de la Mer.

À noter : la gratuité de l'essentiel de nos concerts et animations !

Une fête familiale, conviviale... Une programmation de qualité... Le public ne s'y trompe pas puisque nos 400 bénévoles accueillent tous les ans plus de 70 000 festivaliers !

Rendez-vous Quai Carnot du 12 au 16 août 2020 face aux remparts de la Ville Close !

Exemples de supports réalisés à partir du tableau

Collector, A3, flyer, 4x3, boîte de sardines...



